



Nantes, le 10 janvier 2022

À l'attention de Madame l'Inspectrice d'Académie de Loire Atlantique,

Objet : demande intersyndicale de tenue d'un groupe de travail « temps partiels ».

Madame la Directrice Académique,

La circulaire temps partiels est parue la semaine dernière sur ETNA.

A la lecture de cette circulaire, le SNUipp-FSU, le Snudi FO 44, l'UNSA Education et le Sgen-CFDT craignent une dégradation de la possibilité d'exercer à temps partiel pour les collègues ayant des enfants de plus de 3 ans.

Ils s'interrogent aussi sur d'autres points:

- le refus de la quotité demandée
- le changement possible de la quotité demandée
- la possibilité de terminer l'année aux 3 ans de l'enfant
- l'ajout de dispositions liées aux fonctions
- la limitation du choix des jours travaillés inscrite explicitement
- la prise en compte des personnels fatigués en fin de carrière, de ceux et celles qui visent une évolution professionnelle ...

Nous vous demandons donc la tenue d'un groupe de travail .

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique des services de l'Éducation Nationale, de notre engagement au sein du service public d'éducation.

Annabel Cattoni
Pour la FSU44

Gwenaëlle Allen
Pour l'UNSA
Education 44

Didier Klein
Pour le Snudi-FO 44

Pascal Lechat
Pour le Sgen-CFDT